



délai de prescription facture construction maison

Par **sq7**, le **08/10/2012 à 23:40**

Bonjour ,

je souhaiterais un conseil voici mon problème :

en 2000/2001 nous avons fait construire une maison par un constructeur , nous sommes rentrés dans la maison en juin 2001 , lors de la réception nous avons pas réglé la facture de fin de travaux , le temps de régler les petits détails de finition et voir si tout était conforme . nous avons réglé une partie de cette facture en décembre 2001 (chq de l'organisme prêteur) . puis nous avons voulu attendre pour le règlement final (mais c'était il y a 10 ans je ne me rappelle plus en détail des raisons) . puis le temps est passé on est passé à autre chose et nous n'avons plus entendu parlé de cette facture , on savait que nous ne l'avions pas réglé mais nous n'avons pas eu une seule relance , donc on ne sait pas manifesté . et là au mois de juin nous recevons un courrier d'un organisme huissier pour le recouvrement de cette facture . et que si on ne règle pas ils transféreront notre dossier aux départements poursuites judiciaires .

je voulais savoir si ils ont le droit de nous réclamer une facture impayée plus de 10 ans après . (même si ils disent que la somme réclamée correspond à la retenue de 5% et ne peut être contestée) .

y a t il pas un délai de prescription ?

merci de l'attention que vous porterez à ma demande .

Cordialement